

<b>COMMUNE DE MONT</b>	<b>PROROGATION DE CERTIFICAT D'URBANISME</b> DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
----------------------------	---

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	<i>Référence dossier :</i>
Type de demande : <b>Prorogation de Certificat d'urbanisme</b>	N° CU 064 396 22 X4006
Déposée le : <b>21/07/2023</b>	
Par : <b>Mme LABORDE Martine</b>	
Demeurant à : <b>493 chemin Meynard 40330 AMOU</b>	
Sur un terrain sis : <b>Chateau blanc 64300 MONT</b>	<b>Projet: Construction d'une maison sur chaque lot (3 lots)</b>
Cadastré : <b>BB 36</b>	

**Le Maire de MONT**

Vu la demande présentée par Mme LABORDE Martine,

Vu l'objet :

- Construction d'une maison sur chaque lot (3 lots)
- sur un terrain situé chateau blanc, cadastré BB 36

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le certificat d'urbanisme CU 064 396 22 X4006 délivré en date du 7/03/2022;

Vu la demande de prorogation adressée par email en date du 21/07/2023;

**ARRÊTE**

**ARTICLE UNIQUE :** Le certificat d'urbanisme susvisé est prorogé pour une année.

La prorogation prendra effet au terme de la validité du certificat d'urbanisme initial, soit à compter du 7/09/2023.

Fait à MONT,

Le 31/07/2023

Le Maire,

Jacques CLAUDE



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*